

Résumé analytique

4 Octobre 2024

Hannah Beardon, Helen Collinson
et Kate Newman



Revue de L'Éducation à voix haute

Rapport de la Phase 1

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Abréviations et acronymes

ACTC	Mobilisation des cohortes et assistance technique
BPL	Partenaire d'apprentissage mondial d'EOL
CBR	Rapports basés sur les conversations
CME	Campagne mondiale pour l'éducation
CO	Composante opérationnelle d'EOL
CR	Coalition régionale (CME)
EOL	L'Éducation à voix haute
FSCE	Fonds de la société civile pour l'éducation
GA	Agent partenaire d'EOL
GESI	Égalité des genres et inclusion sociale
GLPE	Groupe local des partenaires de l'éducation
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation
GPSA	Partenariat mondial pour la responsabilité sociale
INDICE	Centre pour l'éducation universelle
INTRAC	Centre international de formation et de recherche des ONG
MTR	Examen à mi-parcours
NEC	Coalition nationale pour l'éducation (CME)
ODD	Objectif de développement durable
ODK	Oxfam Danemark
OSC	Organisation de la société civile
PILC	Comité des performances, de l'impact et de l'apprentissage (GPE)
PRA	Plan régional d'apprentissage
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
TdC	Théorie du changement
TPR	Rapport d'avancement technique
UGM	Unité de gestion globale d'EOL
UGR	Unité de gestion régionale d'EOL

Conçu et financé par le GPE et géré par Oxfam Danemark (ODK) en qualité d'agent partenaire, l'Éducation à voix haute (EOL) est le programme de plaidoyer et de responsabilité sociale du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Le programme encourage la société civile à jouer un rôle actif et influent dans l'élaboration des politiques éducatives. Pour y arriver, EOL reconnaît la valeur de la société civile en tant que contributrice majeure à l'objectif plus large du GPE, qui est de permettre aux enfants et aux jeunes des pays à faible revenu d'obtenir une éducation de qualité en mettant en place des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, adaptés au XXI^e siècle.

En juin 2024, le GPE/EOL a chargé une équipe de consultants INTRAC de conduire la présente revue de l'EOL en deux phases distinctes (juillet-septembre 2024 ; octobre 2024-septembre 2025). Cette revue a pour but d'éclairer les décisions concernant la future orientation de l'appui du GPE à la participation et au rôle de plaidoyer de la société civile.

Le présent rapport dévoile les conclusions issues de *la première phase de ladite revue*, qui se focalise sur des questions liées au **progrès**, à l'**efficacité** et à la **pertinence** du programme EOL actuel. Ces questions sont issues des termes de référence et ont été clarifiées lors de la phase initiale en consultation avec les parties prenantes d'EOL. La revue se base surtout sur des données secondaires : documents sur L'Éducation à voix haute (rapports consolidés des bénéficiaires de financement, rapports et revues régionaux et mondiaux) ; documentation disponible sur certains programmes comparables ; et un petit nombre d'entretiens avec les personnels d'EOL et du GPE et des parties prenantes externes.

La phase 2, qui débutera en octobre 2024, adoptera un angle de recherche plus approfondi et donnera lieu à une collecte de données primaires. Elle se concentrera davantage sur l'efficacité et les mécanismes du programme. La conception de *la phase 2* sera étayée par les conclusions de la *phase 1*.

Principales conclusions

Sur la base des données examinées, nous estimons que l'EOL constitue un **investissement stratégique et programmatique approprié**, qui contribue à la prestation d'une éducation de qualité (et inclusive). Il est pertinent et apporte de la valeur aux activités de plaidoyer et de responsabilité sociale de la société civile.

Les résultats rapportés ont atteint les cibles définies dans le cadre de résultats, et il est établi que la participation de la société civile a renforcé les processus de politiques éducatives. L'agent partenaire a répondu de façon rigoureuse à l'examen à mi-parcours, ce qui a donné lieu à des mesures et à des progrès significatifs.

1. Progrès : Comment et dans quelle mesure les recommandations de l'examen à mi-parcours de 2022 ont-elles été prises en compte, et qu'est-ce qui a influé cela ?

L'EOL a fait l'objet d'un examen à mi-parcours en 2022 qui a proposé neuf recommandations à mettre en œuvre directement ou via la conception d'une période de prorogation (approuvée par le Conseil du GPE en 2023). L'agent partenaire et Secrétariat du GPE ont élaboré, mis en œuvre et suivi de manière **approfondie et systématique** toutes les activités qui ont découlé des recommandations. La majorité des recommandations ont été pleinement prises en compte, et il semble même que certains changements plus étendus résultent des mesures prises en réponse à l'examen à mi-parcours.

- **Renforcement de l'apprentissage** : En plus d'assurer une plus grande cohérence entre les plans d'apprentissage et les parties prenantes au niveau régional, tel que recommandé dans

l'examen à mi-parcours, les processus d'élaboration des plans d'apprentissage des bénéficiaires ont été révisés et le cadre global d'apprentissage mis à jour. Cela a permis d'évaluer les besoins de manière plus pertinente et ouverte, d'améliorer la planification du renforcement des capacités et de l'organisation, et de jeter les bases de la réflexion et de l'apprentissage entre pairs.

- **Élaboration de cadres** : Plusieurs cadres ont été nouvellement établis ou révisés afin de clarifier le langage et l'approche de L'Éducation à voix haute sur certaines questions transversales importantes telles que l'apprentissage, l'égalité des genres et l'inclusion sociale et le suivi/évaluation. Il est cependant trop tôt pour savoir comment se passe leur mise en œuvre d'après les rapports actuellement disponibles.
- **Renforcement des relations** : Les communautés d'apprentissage collaboratif et les appels à propositions synchronisés ont permis de renforcer les synergies et la collaboration entre les bénéficiaires. Les relations et la communication entre certaines parties prenantes ont été clarifiées et consolidées au niveau individuel (par exemple, entre l'agent partenaire et la Campagne mondiale pour l'éducation au niveau mondial et régional, et entre les équipes-pays du GPE et les bénéficiaires de l'EOL), et ce bien que tout changement systémique de ces relations ne relève pas du domaine de l'agent partenaire.

Certains problèmes structurels et de calendrier ont empêché l'agent partenaire de répondre pleinement à certaines questions soulevées lors de l'examen à mi-parcours. Ces questions pourraient être traitées plus en détail dans une prochaine version du programme. Spécifiquement, il a été délibérément décidé de limiter la période de prorogation à un ajustement de trajectoire et de se conformer au cadre initial et aux mécanismes et relations avec les bénéficiaires déjà existants. Cela a limité la mesure dans laquelle les recommandations ont pu être mises en œuvre. Il convient également de noter que la présente revue a été réalisée juste avant la publication du rapport d'avancement du second semestre 2023, qui comprendra des données plus systématiques sur le déploiement et les résultats de certaines actions, bien que les résultats indicatifs pour cette période soient résumés dans un document distinct.¹

2. Efficacité : qu'apprend-on des données sur les progrès de L'Éducation à voix haute vers la réalisation de ses objectifs ? Quels résultats ont été observés et comment ceux-ci sont-ils alignés sur les attentes exprimées dans la théorie du changement ? Quelles leçons/implications faut-il en tirer ?

L'analyse documentaire a révélé des **résultats significatifs dans tous les domaines du cadre de résultats** et de la théorie du changement. **Les cibles cumulatives ont été surpassées pour de nombreux indicateurs**, et ce plusieurs années avant la fin du programme. Des progrès significatifs ont été observés dans le domaine des « capacités ». Les résultats présentés ci-dessous sont issus du rapport principal et s'appuient aussi sur les déclarations des bénéficiaires de financements. Ces résultats sont organisés par composante opérationnelle, bien que dans de nombreux cas, les bénéficiaires de différentes composantes opérationnelles contribuent à un résultat cumulatif commun.

Composante opérationnelle 1 : Financement des Coalitions nationales pour l'éducation afin qu'elles soient plus inclusives et renforcent leurs capacités et qu'elles puissent véritablement participer aux processus d'élaboration des politiques éducatives et les influencer. 59 accords

¹ L'agent partenaire soumet un « mini » rapport d'avancement technique à la réunion du Comité des performances, de l'impact et de l'apprentissage (PILC) du GPE, assorti de résultats indicatifs pour la période allant de juillet 2023 à juin 2024.

de financement ont été signés en date d'octobre 2024 (61 coalitions nationales devraient en bénéficier pour la période 2024-2026).

- Le nombre de changements de politiques signalés est en augmentation dans un nombre croissant de pays (40 pays à la mi-2023).
- 100 % des coalitions nationales soutenues par l'EOL ont élaboré des plans d'apprentissage, et 78,9 % ont bénéficié d'un soutien constant au renforcement des capacités. Une plus grande attention est accordée à l'apprentissage issu de la pratique.
- Les Coalitions nationales pour l'éducation sont devenues plus inclusives dans 35 pays (bien qu'elles soient devenues moins inclusives dans six autres pays), avec des progrès en matière de mesure de la qualité de la participation des groupes marginalisés.
- La participation des bénéficiaires de l'EOL aux groupes locaux des partenaires de l'éducation et à d'autres processus de reporting sur les Objectifs de développement durable (ODD) en matière d'éducation a augmenté, et 35 coalitions ont participé au suivi du pacte de partenariat du GPE dans leur pays.

Composante opérationnelle 2 : (Financements aux organisations nationales de la société civile [OSC] pour améliorer la disponibilité des données à l'appui des processus de changement et de suivi des politiques, mieux mobiliser les citoyens en tant que détenteurs de droits, et générer et échanger des connaissances pour le plaidoyer des OSC, 24 financements accordés depuis 2021)

- Les bénéficiaires participent aux plateformes nationales d'action et aux groupes locaux des partenaires de l'éducation dans 47 des 55 pays où l'EOL est active.
- Vingt OSC ont fait état d'une capacité accrue de mobilisation des citoyens, et 79 publications préparées par des bénéficiaires d'EOL auraient contribué à modifier l'agenda politique national ou ont eu un impact sur les politiques éducatives.
- Plusieurs bénéficiaires de la Composante opérationnelle 2 ont contribué à créer des espaces pour le suivi citoyen de la politique éducative au niveau local, spécialement en matière de collecte de données et de plaidoyer réussi en faveur de mesures ou de politiques correctives dans les écoles ou les communautés.
- Les activités d'apprentissage de L'Éducation à voix haute ont renforcé la capacité et l'engagement des bénéficiaires à intégrer la recherche dans leur travail de plaidoyer.

Composante opérationnelle 3 : (Financements à des alliances transnationales de la société civile pour leur permettre de participer à des forums stratégiques régionaux et mondiaux et d'accroître leurs capacités de plaidoyer et d'influence sur les politiques stratégiques, en particulier dans le cadre de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale, 16 financements accordés depuis 2021)

- Il y a dix exemples de bénéficiaires de la Composante opérationnelle 3 ayant influé les politiques et les pratiques stratégiques au niveau mondial, régional et national. Ces exemples montrent comment des cadres ou modèles régionaux améliorés peuvent être utilisés pour renforcer les arguments de plaidoyer nationaux.
- Vingt mécanismes de responsabilité sociale ont été créés ou renforcés pour donner suite aux engagements en faveur du droit à une éducation de qualité, et il y a 60 exemples de bénéficiaires ayant participé à des manifestations internationales dans ce domaine.

Au-delà de l'accent mis sur les résultats quantitatifs des bénéficiaires, il y a des **preuves solides de la contribution de l'EOL à la capacité et à l'efficacité des bénéficiaires**, en particulier en matière de renforcement organisationnel et aux compétences en matière de plaidoyer, et à l'application plus systématique des principes d'égalité des genres et d'inclusion sociale. Cependant, il est important de reconnaître que de nombreux résultats s'inspirent des rapports

écrits par les bénéficiaires eux-mêmes, sur la base de leurs propres cadres de résultats. Il n'est pas toujours possible de comprendre la signification ou l'ampleur de ces résultats dans leurs différents contextes ou de suivre l'efficacité des différents apports et contributions de L'Éducation à voix haute à ces résultats. Cette question sera étudiée plus en détail dans la *phase 2*.

3. Pertinence : Dans le contexte actuel, le positionnement et la conception de l'EOL correspondent-ils à un besoin critique de l'architecture du plaidoyer et de la responsabilité sociale pour l'éducation et répondent-ils à ce dit besoin? (Au niveau mondial, régional et national)²

L'examen de programmes comparables a révélé que L'Éducation à voix haute reste un **mécanisme unique de financement des activités de plaidoyer et de responsabilité sociale de la société civile, en particulier dans le domaine de l'éducation**. Sa valeur ajoutée et sa pertinence sont renforcées par un contexte de diminution des ressources, d'un espace civique restreint et de polarisation politique. Une contribution essentielle de l'EOL et de son prédécesseur a été le **positionnement de la société civile en tant que partenaire clé** dans l'élaboration des politiques éducatives nationales, avec des éléments clés tels que :

- Le soutien aux coalitions nationales et transnationales de la société civile.
- L'établissement d'infrastructures pour promouvoir la coordination des activités de plaidoyer entre ces différents niveaux.
- Une approche globale qui tient compte des variations propres au contexte de chaque pays.

La trajectoire de L'Éducation à voix haute coïncide avec les tendances observées dans les programmes comparables. C'est le cas notamment avec la localisation ; le transfert du pouvoir aux bénéficiaires ; l'apprentissage mené par les bénéficiaires eux-mêmes et l'apprentissage entre pairs ; et la réduction de la charge de travail en matière de reporting. Cela indique que l'EOL est pertinent et **aligné sur les tendances générales du paysage du financement** – en particulier parmi les bailleurs de fonds plus progressistes.

² Cette question, présentée dans les termes de référence comme relevant du thème de la cohérence, a été modifiée lors de la phase de démarrage pour se conformer davantage au thème de la pertinence, comme approuvé par le GPE et EOL.